

Séance du mardi 10 avril 2018

L'an deux mil dix huit

Et le dix avril

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, COURTIN Elisabeth, DE MEYERE Patrick, EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, PINCONNET Gilles, ROTTIER Corinne, VOTAVA Nadine

Absents excusés : BLUTEAU Sandra, MONTAROU Lionel, PATAULT Florie

Absent : Néant

Mme BLUTEAU Sandra a donné son pouvoir à Mme ROTTIER Corinne
M. MONTAROU Lionel a donné son pouvoir à M. EDON Dominique
Mme PATAULT Florie donné son pouvoir à Mme CHAUSSEE Annick

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 du budget Assainissement qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 18 114,01 €

Recettes : 37 325,70 €

Excédent de clôture : 19 211,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 500,39 €

Recettes : 14 689,47 €

Excédent de clôture : 1 189,08 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Assainissement

(En euros)	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	13 500,39	14 689,47	18 114,01	37 325,70	31 614,40	52 015,17
Solde des opérations de l'exercice		1 189,08		19 211,69		20 400,77
Restes à Réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Solde des Restes à Réaliser (RAR)		0,00				0,00
Résultat reporté de l'exercice précédent	0,00	291,46		54 328,07	0,00	54 619,53
Résultat global (hors RAR)		1 480,54		73 539,76		75 020,30
Résultat global (RAR inclus)		1 480,54		73 539,76		75 020,30

joint en annexe à la présente délibération, qui s'établit ainsi:

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT

2018-25

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Assainissement et examiné le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget Assainissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Assainissement. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Constata la concordance des résultats entre le compte de gestion de l'exercice 2017 et le compte administratif 2017 du budget Assainissement.

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, après avoir adopté ce jour le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Assainissement, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Au titre des exercices antérieurs : 54 328,07 €

Au titre de l'exercice 2017 : 19 211.69 €

Soit un résultat au 31/12/2017 : 73 539,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre des exercices antérieurs : 291,46 €

Au titre de l'exercice 2017: 1 189.08 €

Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2017 : 1 480.54 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Soit un résultat après les RàR au 31/12/2017 : 1 480,54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2018 du budget Assainissement les résultats de l'exercice 2017 ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 73 539,76 € au compte R002

Affectation de l'excédent d'investissement de 1 480,54 € au compte R001

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018

du budget
s e m e n t,
de la ré-
la com-
des finan-
me suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	30 779,00 €	101 765,00 €
Section d'investissement	25 720,00 €	25 720,00 €
TOTAL	56 499,00 €	127 485,00 €

Assainis-
arrêté lors
union de
mission
ces, com-

**BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET ASSAINISSEMENT**

2018-27

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	30 779,00 €	101 765,00 €
Section d'investissement	25 720,00 €	25 720,00 €
TOTAL	56 499,00 €	127 485,00 €

Vu l'avis
commis-
finances
m a r s

de la
sion des
du 26
2018,

Vu le projet du budget primitif 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le budget primitif 2018 du budget Assainissement arrêté comme suit :

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2017**

BUDGET COMMUNE

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 du budget Commune qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 535 297,47 €

Recettes : 666 861,34 €

Excédent de clôture : 131 563,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 173 933 62 €

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2017**

BUDGET COMMUNE

**2018-28
(suite)**

	<i>(En euros)</i>		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	173 933,62	48 288,43	535 297,47	666 861,34	709 231,09	715 149,77
Solde des opérations de l'exercice		-125 645,19		131 563,87		5 918,68
Restes à Réaliser	234 174,00	56 695,00			234 174,00	56 695,00
Solde des Restes à Réaliser (RAR)		-177 479,00				-177 479,00
Résultat reporté de l'exercice précédent		42 855,85		468 773,88		511 629,73
Résultat global (hors RAR)		-82 789,34		600 337,75		517 548,41
Résultat global (RAR inclus)		-260 268,34		600 337,75		340 069,41

Adopté à l'unanimité

**APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2017**

BUDGET COMMUNE

2018-29

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Commune et examiné le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget Commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Commune. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Constata la concordance des résultats entre le compte de gestion de l'exercice 2017 et le compte administratif 2017 du budget Commune.

Adopté à l'unanimité

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2017**

BUDGET COMMUNE

2018-30

Le conseil municipal, après avoir adopté ce jour le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Commune, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Au titre des exercices antérieurs : 468 773,88 €

Au titre de l'exercice 2017 : 131 563,87 €

Soit un résultat au 31/12/2017 : 600 337,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre des exercices antérieurs : 42 855,85 €

Au titre de l'exercice 2017: - 125 645,19 €

Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2017 : - 82 789,34 €

Reste à réaliser : - 177 479,00 €

Soit un résultat après les RàR au 31/12/2017 : - 260 268,34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2018 du budget Commune les résultats de l'exercice 2017 ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

de 340 069,41 € au compte R002

de 260 268,34 € au compte R1068

Affectation du déficit d'investissement de 82 789,34 € au compte D001

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET COMMUNE

2018-31

	DEPENSES	RECETTES	
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018			
du budget Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :			
	726 080,00 €	973 083,00 €	
	472 194,00 €	472 194,00 €	
	1 198 274,00 €	1 445 277,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2018**BUDGET COMMUNE****2018-31
(suite)**

approuve le budget primitif 2018 du budget Commune arrêté comme suit :
 Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	726 080,00 €	973 083,00 €
Section d'investissement	472 194,00 €	472 194,00 €
TOTAL	1 198 274,00 €	1 445 277,00 €

Adopté à l'unanimité

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

TAUX D'IMPOSITION**BUDGET COMMUNE****2018-32**

Vu le budget primitif 2018 du budget Commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation : 20,53 %

Foncier bâti : 16,52 %

Foncier non bâti : 29,45 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Charge Monsieur le Marie de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité

Vu le budget primitif 2018 du budget Commune,

Le

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**BUDGET COMMUNE****2018-33**

article	nom de l'association	MONTANT POUR 2018
6574801	Association des Maires de la Sarthe	116,76 €
6574802	comice agricole cantonal	100,00 €
6574803	Union Sportive de La Chapelle Saint Rémy	280,00 €
6574804	Ligue contre le cancer	100,00 €
6574805	Amicale des sapeurs pompiers	110,00 €
6574806	Génération Mouvement des Aînés ruraux	280,00 €
6574808	Section locale ACPG	280,00 €
6574810	comité des fêtes	280,00 €
6574811	Coopérative scolaire	800,00 €
6574812	Îles des enfants	280,00 €
6574815	Fédération départementale des groupements de défenses des ennemis des cultures	40,00 €
6574816	Association des Maires de France	154,80 €
6574820	Amicale des boulistes	280,00 €
6574822	Ateliers pêle-mêle	280,00 €
6574824	Prévention routière	100,00 €
6574827	Association Culturelle de la Chapelle Saint Rémy	280,00 €
6574828	TIARE PACIFICA	280,00 €
6574823	rased	275,00 €
6574831	Association MOVE GAMES FREINDS	280,00 €
6574832	Association WILDCARPASSION	280,00 €
6574	TUFFE VAL DE CHERONNE - BANQUE ALIMENTAIRE	600,00 €
6574	S.A.R.T.H. 72 - REPAS A DOMICILE	110,00 €
6574	AGIR ENSEMBLE POUR GABIN (association de la chapelle st remy)	280,00 €
	TOTAL	5 866,56 €